

PROJET DE LOI

portant ratification du décret n° 59-1299 du 17 novembre 1959 portant réduction provisoire, quant à la perception, de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun et en tarif minimum.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :

Article unique.

Est ratifié le décret n° 59-1299 du 17 novembre 1959 portant réduction provisoire, quant à la per-

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 362, 1030 et In-8° 236.

Sénat : 140 et 200 (1960-1961).

ception, de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun et en tarif minimum.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 mai 1961.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

NOTA. — Voir le document annexé au n° 382 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).